

Propositions pour un programme gouvernemental 2013-2018

Dans le cadre du projet « Zesummen an d'Zukunft » Caritas Luxembourg a consulté plus de 250 personnes sur leurs opinions par rapport à l'avenir. Contrairement à ce qu'on aurait pu attendre ils n'ont pas uniquement mis l'accent sur des demandes matérielles mais plutôt concernant l'aspect relationnel. Même si le travail et le logement constituent des thèmes à forte préoccupation, en temps de crises l'être humain a besoin d'être ancré dans un réseau social pour se sentir à l'abri et en communauté avec sa famille et ses amis. Le fait de pouvoir participer et d'être considéré comme un citoyen à part entière joue un rôle important pour se sentir accepté et apte à répondre aux difficultés matérielles ou autres.

Comme tâche primordiale du gouvernement issu des élections du 20 octobre 2013 nous mettons donc en avant de créer un cadre pour que tous les habitants du pays puissent bien vivre ensemble, y inclus leur participation active dans les domaines qui les concernent.

A cet effet nous proposons surtout trois champs politiques :

1. Améliorer la politique du logement

- a. Créer une réserve foncière au niveau des communes ainsi que d'une société publique de construction.
- b. Construire rapidement un grand nombre de logements, surtout des logements dits « sociaux ».
- c. Les communes doivent assurer que sur leur terrain à moyen terme 10% des logements soient des logements « sociaux ».
- d. Introduire une subvention de loyer généralisée, assortie d'un contrôle rigoureux des loyers.
- e. Lutter contre la spéculation e.a. par des taxes sur immeubles délaissés qui font vraiment la différence ; proposer à cet effet un règlement type aux communes.
- f. Veiller à ce que ce ne soient pas les plus pauvres qui doivent habiter dans les logements les moins performants au niveau énergétique, respectivement qu'ils ne doivent pas subir des augmentations de loyer trop importantes suite à des rénovations énergétiques.
- g. Soumettre la réduction de la TVA à 3% à des conditions de revenu.
- h. Elargir les activités de type agence immobilière sociale.

2. Combattre le chômage

- a. Augmenter le nombre des agents de l'Adem et adapter leur formation pour être en mesure de construire des cheminements sur mesure avec un accompagnement personnalisé pour les chômeurs de longue durée.
- b. Tirer pleinement profit de la loi du 3 mars 2009 sur le rétablissement du plein emploi et encourager l'économie sociale et solidaire.
- c. Mettre rapidement en place la garantie jeunes ; prévoir aussi une formation pratique et un rattrapage théorique pour les jeunes les plus recalés.
- d. Réformer les systèmes d'imposition et de cotisations sociales (taxer la pollution plutôt que le travail, fiscaliser les cotisations sociales) afin d'inciter la création d'emplois.

3. Maintenir la protection sociale lors de la consolidation du budget de l'Etat

- a. Maintenir les allocations pour enfants pour toutes les familles (plutôt relever l'imposition des plus riches ce qui toucherait aussi les ménages sans enfants).
- b. Remplacer une partie des allocations familiales par des allocations en nature : garde d'enfants (contre abolition du système des chèques-service accueil), toutes les dépenses en relation avec la scolarisation des enfants (livres, cahiers, autres ustensiles, cartables,...), les dépenses en relation avec le bas âge des enfants (langes, lait et autre nourriture de bébé, ...), Hormis la garde d'enfants certaines de ces allocations en nature pourraient être octroyés sous condition de revenu.
- c. Garantir une assistance ambulatoire et préventive de haut niveau pour soutenir les familles vulnérables, étant conscient de ce que l'investissement dans les enfants est très prometteur.
- d. Réformer la loi sur le RMG (voir annexe pour détails).
- e. Soumettre la réduction de la TVA sur les frais de construction d'un logement à 3% à des conditions de revenu (voir sous 1).
- f. Abolir la mauvaise sélectivité sociale qui s'opère en matière de cotisations sociales : éliminer le maximum cotisable pour l'assurance maladie et pour la caisse des pensions (sans pour cela augmenter les promesses de pension !).
- g. Elaborer un nouveau système d'impôts (voir Annexe pour détails).

Annexe :

- Détails pour le point 3. d. :
 - i. Couper l'allocation en trois parties, une pour le logement (considérant les frais effectifs avec un maximum qui s'oriente selon le nombre de membres du ménage et la région d'habitation), une deuxième partie pour les frais courants de la vie (évalués provisoirement à 900,- €/mois pour deux adultes avec deux enfants, mais à établir dans les deux ans suivant la méthode du budget de référence) et une troisième pour des besoins spécifiques (maladies chroniques, régimes spéciaux de nourriture, ... p.ex.).
 - ii. Revoir les montants à allouer pour les autres personnes du ménage (en adaptant la partie prévue pour les coûts du logement et en calculant un budget de référence pour différentes tailles de ménage), surtout réévaluer la partie revenant aux enfants d'après le même système, en calculant un budget de référence spécial pour les enfants sans le déduire de celui calculé pour les adultes.
 - iii. Lever l'interdiction d'une deuxième mesure d'emploi par ménage, le cas échéant contre remboursement au FNS d'une partie des deux SSM payés par le patron.
 - iv. Ouvrir d'autres exceptions de droit au RMG pour jeunes âgés entre 18 et 25 ans, comme p.ex. pour ceux vivant en dehors du foyer familial et pour lesquels aucune autre source de revenu n'est possible, en dépit ou même malgré la garantie jeune.

- Détails pour le point 3. g. :
 - i. Maintenir ou abaisser le poids des impôts pour les petits revenus (par exemple 24.000,- €/année pour un célibataire, 36.000,- €/année pour un couple, 48.000,- €/année pour un couple avec deux enfants etc.), au-delà augmenter le poids des impôts proportionnellement pour atteindre le taux maximum de 50% pour les revenus élevés (par exemple à partir de 96.000,- €/année pour un célibataire sans enfants).
 - ii. Veiller à ce que toutes sortes de revenu (dividendes, tantièmes, loyers, spéculation mobilière et immobilière) soient traitées de la même façon et ainsi alléger le fardeau sur les seuls salaires.
 - iii. Réintroduire un impôt sur les grandes fortunes.
 - iv. Réformer l'impôt foncier.
 - v. Compenser la hausse de la TVA pour les petits revenus par une augmentation de l'allocation de vie chère.